

Conditions Générales de Vente - RÉSEAU Ducretet

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente (CGV) prévoient les modalités selon lesquelles le Réseau Ducretet, organisme de formation, s'engage à proposer et à dispenser des actions de formation professionnelle.

Elles s'appliquent à toute prestation de formation, quelle que soit la modalité (présentiel, distanciel, hybride), sauf dérogation expresse et écrite émanant du Réseau Ducretet. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du CLIENT aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document émanant du CLIENT.

ARTICLE 2 - PRIX

Les tarifs des formations sont indiqués sur le site internet www.ducretet.net, sur la convention de formation ou la proposition commerciale émise.

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors taxes (HT). Ils doivent être majorés de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Le Réseau Ducretet se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment, notamment en cas d'évolution réglementaire ou de modification du coût des prestations associées.

Les conditions tarifaires applicables sont celles en vigueur à la date de signature de la convention ou de la commande, valable 1 mois à compter de l'émission de la proposition financière.

ARTICLE 3 - COMMANDE

Toute demande de formation doit être confirmée par écrit (devis validé, convention signée ou bon de commande).

La commande devient ferme dès réception par le Réseau Ducretet du document signé par le représentant habilité du CLIENT.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation du programme transmis et des conditions précisées dans la fiche de formation.

ARTICLE 4 - CONVOCATION

Une convocation précisant le lieu, les horaires et les modalités d'accès au lieu de formation est envoyée par courrier électronique au CLIENT et/ou à l'apprenant avant le démarrage de la formation.

Pour les formations à distance, les liens de connexion, nominatifs et personnels, sont transmis avant la date de session. Le Réseau Ducretet ne saurait être tenu responsable de la non-réception de ces éléments pour cause d'adresse incorrecte ou de problème technique extérieur.

ARTICLE 5 - ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par écrit auprès du Réseau Ducretet.

Sauf cas de force majeure dûment justifié (hors surtaxe d'activité ou absence imprévue).

En cas d'annulation entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à la facturation de 50 % du coût total de la prestation.

Toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation se verra facturée à 100% du prix de la formation.

Le CLIENT peut remplacer un participant par un autre de son entreprise, sous réserve que celui-ci remplisse les prérequis nécessaires à la formation.

ARTICLE 6 - ANNULATION PAR LE RÉSEAU DUCRETET

Le Réseau Ducretet se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si les conditions pédagogiques ou matérielles ne sont pas réunies (effectif insuffisant, absence du formateur, cas de force majeure...).

Le CLIENT en sera informé au plus tard avant la date prévue de début de formation.

Des dates de rapport seront proposées sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnité.

Article « Force majeure » :

Sont prévus comme cas de force majeure : événements imprévisibles ou irrésistibles tels que décision administrative, grève totale ou partielle, catastrophe naturelle, incendie, épidémie, coupure généralisée d'énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle du CFA Ducretet.

ARTICLE 7 - PRÉREQUIS ET ÉQUIPEMENTS

Certaines formations nécessitent des prérequis techniques précis ou des équipements spécifiques. Le Réseau Ducretet se réserve le droit de refuser un apprenant ne répondant pas à ces conditions. Ce refus est assimilé à une absence, entraînant la facturation intégrale de la prestation.

ARTICLE 8 - FACTURATION ET RÈGLEMENT

La facture est émise à l'issue de la session ou selon l'échéancier défini dans la convention.

Les règlements s'effectuent par virement ou chèque bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le CLIENT doit verser un acompte de 50 % TTC au plus tard une semaine avant le début de la formation, sauf convention particulière.

Tout retard de paiement entraînera, après mise en demeure, l'application de pénalités équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

L'apprenant s'engage à respecter le règlement intérieur du Réseau Ducretet.

Le Réseau Ducretet ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou dégradations d'effets personnels.

Il revient au participant ou à son employeur de vérifier la couverture assurantielle nécessaire pour la durée de la formation.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITÉ

Les informations échangées entre les parties sont confidentielles, sauf celles rendues publiques ou déjà connues.

Chaque partie s'engage à ne pas communiquer ni reproduire les informations, documents ou supports transmis dans le cadre de la formation, sauf accord écrit de l'autre partie.

Cette obligation demeure pendant deux ans après la fin du contrat.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies par le Réseau Ducretet sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'apprenant ou le CLIENT peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression via :

 formation@ducretet.net

 Réseau Ducretet - 84 Rue Villeneuve, 92110 Clichy

La politique de confidentialité complète est consultable sur www.ducretet.net/politique-de-confidentialite.

ARTICLE 12 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation, contenus pédagogiques et documents techniques remis ou utilisés pendant la formation demeurent la propriété exclusive du Réseau Ducretet et/ou de leurs auteurs.

Toute reproduction, diffusion ou mise en ligne, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Tout différend découlant de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable préalable, au tribunal de commerce de Nanterre.